Création d'une charte rurale européenne

1995/2104(INI) - 25/10/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Liam HYLAND (UPE) sur la politique rurale européenne, le Parlement européen invite la Commission à promouvoir un cadre cohérent créant l'emploi dans et en dehors de l'agriculture, dans des domaines comme la conservation des ressources naturelles de l'environnement. Il s'agit mettre en avant le concept de développement rural intégré dans le but d'enrayer l'exode rural. Le Parlement attire l'attention sur le coût social de la stagnation des zones rurales et de la surconcentration urbaine non maîtrisée (pollution, circulation automobile, exclusion sociale). Pour résoudre ces problèmes, il préconise le développement de nouvelles solidarités envers les familles (gardes d'enfants, offre de logements aux jeunes, structures d'accueil pour les personnes âgées, création de points multiservices publics et privés) ainsi qu'une décentralisation des activités économiques, notamment par un soutien aux centres urbains de moyenne dimension aptes à dynamiser le tissu économique des zones environnantes et à intégrer de nouveaux secteurs d'activités. A cet égard, il juge prioritaire d'inscrire le développement des villes rurales dans le cadre d'une future politique urbaine de l'Union. Considérant que l'agriculture ne doit plus être considérée seulement comme un moyen de production, le PE estime qu'une réforme de la PAC doit mettre en avant les objectifs suivants : agriculture fondée sur une production de qualité, dans le souci de la santé publique et de la protection de l'environnement; adaptation de l'agriculture aux besoins du marché; mesures de soutien à l'accroissement de la population rurale; rétablissement des agricultueurs dans leur rôle de gardiens des ressources naturelles par la reconnaissance financière de ces activités. Le PE souligne enfin la nécessité, dans les zones rurales, d'un meilleur accès aux services publics et d'un accroissement des investissements dans les transports publics. En conclusion, le PE invite la Commission à présenter un document novateur d'ensemble sur le développement rural.